

## L'ENVIRONNEMENT—LES NORMES FÉDÉRALES APPLICABLES À SYNCRUDE

**M. Stuart Leggatt (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, je suis peiné de voir la Chambre se vider si rapidement. Je sais ce qui est arrivé en Colombie-Britannique la semaine dernière, mais je suis heureux de voir que certains de mes honorables amis sont demeurés ici.

Ma question fait suite à celle qui a été posée à l'ancien ministre de l'Environnement, le 13 novembre, au sujet des répercussions sur l'écologie de l'exploitation des sables pétrolifères de l'Alberta. Le ministre a répondu à un grand nombre de questions durant plusieurs jours, et selon ce qui a été consigné à la page 9016 du *hansard*, elle a donné la réponse suivante à ma question:

Monsieur l'Orateur, je voudrais assurer au député qu'à notre avis, il n'y a aucun conflit d'intérêts. Au contraire, c'est précisément parce que nous nous intéressons à ce projet que toute activité à cet endroit relève de la politique gouvernementale et que les études sur la répercussion écologique doivent être effectuées à la satisfaction du ministère de l'Environnement, afin que toute activité respecte fidèlement toutes les normes qu'il a établies.

On a prétendu qu'en raison de ses investissements considérables dans le projet d'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta, le gouvernement du Canada pourrait plus difficilement protéger les habitants de la région dans les Territoires du Nord-Ouest et en Saskatchewan, contre les répercussions probables des émissions excessives d'anhydride sulfureux. C'est pour protéger le gouvernement de cette allégation que la réponse a été donnée.

Si je soulève encore une fois cette question ce soir, c'est pour forcer le gouvernement à s'attaquer au grave problème écologique lié au développement de ces ressources, c'est également pour protester contre l'abandon par le gouvernement de tout leadership en matière d'écologie, comme l'a bien montré sa récente décision de supprimer le ministère de l'Environnement comme ministère distinct et de le noyer, pour ainsi dire, dans celui des Pêcheries.

Depuis quelque temps, notre parti et ce côté-ci de la Chambre s'inquiètent d'un certain laisser-aller à l'égard de la protection de l'environnement. En fait, nous assistons à une paralysie des politiques écologiques. Lorsque le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) et moi-même avons demandé au gouvernement, et plus précisément au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) d'expliquer pourquoi le gouvernement fédéral n'avait pas encore de représentant au conseil d'administration de l'usine d'exploitation des sables bitumineux, et pourquoi aucun accord final n'avait été conclu, il a répondu qu'un accord de principe avait été signé le 3 février dernier.

Pendant cette période de dix mois, des décisions qui auront d'importantes conséquences écologiques ont été prises par le comité de gestion qui administre les opérations journalières du projet. La direction a notamment décidé de conclure un accord avec le gouvernement albertain qui permet au projet Syncrude d'émettre 287 tonnes fortes d'anhydride sulfureux par jour, bien que les experts du ministère de l'Environnement aient déclaré en 1974 que 140 tonnes fortes par jour étaient déjà trop et que 40 tonnes fortes étaient acceptables, compte tenu de la technologie existante.

Si, comme le dit le ministre, le gouvernement a des représentants au comité de gestion qui a signé cet accord,

*L'ajournement*

je puis seulement dire qu'il n'ont guère eu d'influence sur cette importante décision ou que le gouvernement leur a donné de mauvaises instructions ou, pis encore, qu'il ne se soucie pas vraiment de l'environnement, quand il s'agit de gagner de l'argent, même si la santé de la population doit en pâtir.

Autre explication possible, les dirigeants du ministère de l'Environnement n'ont pas su faire valoir assez énergiquement ou assez clairement leurs intérêts auprès d'un Cabinet avide de l'énergie et des profits à retirer du projet Syncrude. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce n'est pas la clarté qui caractérise les réponses données à la Chambre au sujet des émissions de SO<sup>2</sup> et du rôle qu'Environnement Canada joue et doit jouer pour garantir un air pur et une bonne santé aux habitants de l'Alberta et de la Saskatchewan menacés d'un véritable désastre écologique.

En réponse à une série de questions que j'ai posées au ministre de l'Environnement à propos des normes nationales de pollution, le ministre m'a dit que ces normes relevaient des gouvernements provinciaux. Il a ensuite déclaré que toute activité dans le cadre de Syncrude relevait de normes fixées par le ministère de l'Environnement.

La question clef est la suivante: pourquoi n'a-t-on pas fixé ou adopté de normes anti-pollution, comme si la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique n'avait pas édicté de normes écologiques? Après que le ministre a quitté ses fonctions, et son portefeuille est actuellement vacant, on a fait une déclaration, parue dans le journal d'aujourd'hui, au sujet des normes finalement adoptée en vertu de la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique dans le cas des poussières d'amiante. Mais pourtant, chose significative, on n'a toujours rien fait au sujet des émissions de SO<sup>2</sup> sur les lieux d'exploitation de sables bitumineux.

Pourquoi le gouvernement continue-t-il à traîner? Dans le cas des sables bitumineux, il s'agit non seulement de faire justice mais de la matérialiser, et le conflit d'intérêt dont nous avons accusé le gouvernement apparaît à l'évidence dans le fait qu'il s'abstient d'appliquer les normes de protection de l'écologie. Là encore, le comité de gestion à participation fédérale a accepté des normes que le ministère de l'Environnement avait rejetées il y a bien longtemps. C'est le signe manifeste d'une érosion des normes écologiques auxquelles ont droit les Canadiens.

Comme l'a dit M. Maurice Strong récemment, dans des périodes d'incertitude et de récession l'environnement est le premier à subir des négligences. Le gouvernement a manifesté un manque de leadership et de rigueur à ce sujet, dont les personnes des régions des sables bitumineux et, dirais-je, les Canadiens en général, se souviendront longtemps à moins que des changements importants ne se fassent voir rapidement.

**M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de répondre à mon ami ce soir, au nom du ministre suppléant de l'Environnement (M. LeBlanc) et du secrétaire parlementaire. La déclaration qu'a faite à la Chambre l'ancien ministre en réponse aux questions du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) et du député de New Westminster (M. Leggatt) indique clairement notre attitude à l'égard de ce projet.